



COMMUNIQUE

La FERC s'associe aux démarches du comité régional CGT, des salariés élus CGT du CA de l'Université pour contester vigoureusement la désignation de représentants d'une organisation syndicale des salariés non représentative au plan régional.

La représentativité de la confédération CGT sur le périmètre départemental et régional n'est pas contestable.

Nous rappelons que les collèges "salariés" permettent aux organisations non confédérées du Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'assurer la représentation des salariés de ces champs professionnels.

Les personnalités qualifiées élues pour représenter les salariés de la Région doivent être représentatives au sens des lois en vigueur à ce sujet."

Montreuil, le 3 mai 2016